

RAPPORT MORAL



JCB

Ces temps qu'on dit modernes...
Plan social sur les droits

Au delà des apparences, l'année 2017 n'a pas grand-chose d'inédit. Chacune de ses composantes traduit la permanence d'un rapport dévoyé au droit et à la justice, tantôt ignorés ou relégués, tantôt dénoncés pour mieux les désosser. Des primaires aux premières actions gouvernementales, ces temps qu'on dit modernes ne sont que la continuation de la guerre aux droits par d'autres moyens.

Tout a commencé sous la forme familière d'un cabinet noir imaginé par deux cols blancs en campagne, unis dans une curieuse entente établie en vue d'échapper à la justice. Triste entrée en matière que ces débats sans fin, certains aux accents populistes assumés, d'autres recouverts d'un vernis de juridisme, inventant une immunité électorale pour se fabriquer une impunité. Comme dans les épisodes précédents toutefois, dans la classe politique, les plus scandalisés reviennent bien vite à la raison (d'État) et tous oublient de soutenir une réforme du statut de l'autorité judiciaire qui assure son indépendance pleine et entière.

Une fois le complot exploité sous tous les angles, il restait peu de temps de parole aux questions de justice, mais suffisamment pour la prison et la police. Là encore, le marketing politique ne produit rien de neuf, à part des emballages clinquants pour la doxa sécuritaire et les projets gestionnaires, version 2.0.

La justice qu'ils disent moderne se réfugie dans des palais ultrasécurisés ou derrière des plateformes numériques et se place entre les mains de contremaîtres qui cherchent à disposer d'une main d'œuvre flexible et itinérante pour traiter des stocks et des flux, accélérer, simplifier, numériser. La mécanisation promise à la justice, dont on pourrait et devrait prédire le cours, n'est qu'un moyen parmi d'autres d'en prendre le contrôle.

D'autres méthodes sont à l'œuvre : des chaînes de production parallèle ont été instituées pour créer un droit *low cost*. Dans l'entreprise, la protection de la loi cède la place à une source de plus en plus prolifique d'un droit dégradé, l'accord d'entreprise, au prétexte de libérer les énergies productives. Au sommet de l'Exécutif et dans ses succursales préfectorales, la prétention à lever les doutes et à appliquer aux libertés un principe de précaution qui leur est étranger se réalise dans un droit administratif de la suspicion, de l'état d'urgence à la dernière loi antiterroriste.

La justice n'a pas sa place dans ce pouvoir qu'ils disent moderne : imprévisible et encombrante, elle doit être renvoyée au fond de la *start-up nation*, quand elle n'est pas délocalisée au plus près des frontières pour servir les intérêts bien compris de l'Intérieur.

La nouvelle manufacture du pouvoir est d'abord hypnotisante par le spectacle qu'elle donne de sa propre production, mais il y a plus. Dans sa mécanique verticale, ses discours RH et ses méthodes d'organisation du travail, elle trahit une aversion pour la critique, un refus des corps intermédiaires et au fond, une allergie à la justice et au droit.

C'est ainsi que des matières premières de la dérive droitière aux produits finis de la modernité alibi, une fois la fusion – acquisition du pouvoir opérée, l'État se manage à l'abri des irritants, le droit à l'abri de la justice.

Organiser les luttes contre les régressions en chantier impose d'examiner d'abord les rouages de ce pouvoir : décrypter la chaîne de production pour mieux enrayer le plan social sur les droits.

LA MANUFACTURE DU POUVOIR : FUSION – ACQUISITION

Matière première : la dérive droitière

Les frontières idéologiques vacillaient depuis longtemps déjà : les prétendre obsolètes fut dès lors un jeu d'enfant. Le précédent pouvoir y avait activement contribué, précipitant sa propre défaite après avoir gouverné largement à perte pendant cinq années.

En fin de mandat, après avoir mis toutes ses forces – de l'ordre – dans la déconstruction des protections des salariés, le gouvernement socialiste s'attela à une tâche aussi mystérieuse qu'ingrate : flatter la droite. L'intolérance à la frustration policière, exprimée à l'automne 2016, nuitamment, en tenue bourgeoise et néanmoins cagoulée, devint le guide de l'action publique. S'il était un appétit à combler en période pré-électorale, c'était celui-ci. Le dernier texte en matière de justice, dit *loi sur la sécurité publique* vint ainsi modifier, en urgence, les conditions d'usage des armes des policiers, désormais autorisés à tirer bien au-delà de la traditionnelle légitime défense, et diffuser dans la procédure pénale les ferments de l'anonymisation policière.

La proposition de loi transpartisane sur la prescription pénale suivit une voie plus tortueuse mais aboutit juste à temps, avant la fin de la session parlementaire, avec la bienveillance gouvernementale. Nos adresses répétées aux parlementaires ne trouvèrent aucun écho. Et tandis que, dans la démesure, l'ensemble des prescriptions pénales étaient doublées, un amendement surnois venait, dans le même temps, restreindre les effets des reports jurisprudentiels de prescription pour les infractions occultes et dissimulées, mettant à mal la lutte contre la délinquance en col blanc. Aucune fronde ne s'exprima alors, concentrée sur des plateaux de télévision primaires et des sujets, qui pour être d'intérêt général, n'en étaient pas moins judiciairement secondaires. Au final, le quinquennat n'aura pas été celui de la révolution judiciaire ; pire, plus il avançait, plus se déplaçait le centre de gravité du débat politique.

Dans la campagne, nous ne pouvions nous résigner à ce que les questions de justice se réduisent à

la primitive surenchère de la droite et à des variations sur la tolérance zéro virgule cinq ou les multiples de mille places de prison. Nous avons fait le choix de l'exigence, dix en réalité, tournées vers des citoyens ainsi mieux armés pour revendiquer une justice indépendante et impartiale, garante des libertés individuelles, égale pour tous et accessible, qui aurait les moyens de fonctionner, contribuerait aux équilibres sociaux et insérerait plutôt qu'elle exclurait, une justice dans la société, questionnée sur ses priorités et son fonctionnement.

Mais tout ce que ce quinquennat a produit de laisser-faire, de laisser-aller, a précipité la chute d'une gauche de gouvernement ayant trop cédé sur les principes. Des principes qui auraient dû la voir défendre les protections du droit du travail plutôt qu'en fustiger le poids excessif, qui auraient dû exclure la fière exhibition de la hausse du nombre de personnes détenues, non pas comme preuve de l'urgence d'une décroissance pénale et carcérale mais pour réfuter un laxisme judiciaire fantasmé. L'ancrage ayant cédé, la dérive qui s'en suivit sema la confusion.

Dans ce désordre, l'accession frontiste au second tour de l'élection présidentielle ne se fit ni par effraction, ni par surprise. Dès la période pré-électorale, le pire était cette fois déjà sûr. L'appel à la citoyenneté utile n'a donc pas attendu l'entre-deux-tours ; elle s'est exprimée dès avant, de tous bords d'ailleurs, éclipsant la nécessaire introspection sur les causes de cette dramatique progression. La diffusion du vote FN ne procède d'aucune magie, elle n'a pas poussé hors-sol : elle s'est nourrie de tragiques déplacements idéologiques et de la dérive incontrôlée des discours. Qu'y a-t-il d'étonnant à cette éclosion quand le slogan d'une vieille affiche frontiste, « la sécurité première des libertés », devient le prérequis politique partagé qui justifie toutes les exceptions, de l'état d'urgence à ses déclinaisons ? Quand ensuite, l'action gouvernementale reprenant les théories fallacieuses des *appels d'air* et des *points de fixation*, assoiffe, chasse, disperse et reconduit les étrangers devenus quantité

statistique, de Calais à la Roya en passant par Paris, à grands renforts policiers ? Quand se percutent en une même année préélectorale la proposition de déchéance de la nationalité, la panique morale entourant le *burkini* et que des musulmans voient, dans l'état d'urgence, leurs portes fracassées et leurs domiciles perquisitionnés en raison de leur radicalité religieuse réelle ou supposée ?

Aucun des partis traditionnels n'a cette fois tiré son épingle de ce jeu dangereux, le nouveau a raflé la mise, revendiquant pour lui le barrage. Rien ne retirera au Front national son particularisme antidémocratique, pas plus la promiscuité idéologique de la droite forte, celle du *sens commun*, que les parallèles évidents entre deux candidats attaquant la justice. La campagne a été saturée d'invectives visant un parquet national financier accusé d'être au cœur d'un machiavélique complot judiciaire parce qu'il refusait de fermer les yeux sur les faits révélés en période pré-électorale. Les propos ont eu beau se confondre, parfois dans l'outrance, les monomanies se superposer et s'entretenir mutuellement, il existe une différence de nature. C'est ainsi que

ce parti soulève contre lui une légitime et vaste répulsion à laquelle le Syndicat de la magistrature s'est joint, sans l'ombre d'une hésitation, dans le débat public et à la manifestation du 1^{er} mai. Peu importe au fond que certains pompiers pyromanes se retrouvent toute honte bue dans ce concert, tant que nul n'est dupe de leur duplicité.

Mais déjà la stupeur de 2002 n'était plus de rigueur, la réponse fut moins unanime et, dans le rejet du Front, les débats s'enflammèrent entre vote contre *elle* et abstentionnisme. Une fois cet orage passé, du moins est-il possible de trouver une voie commune d'action. Sans attendre la prochaine échéance, le mouvement social a une responsabilité : sur le terrain politique, n'accepter aucune concession aux obsessions de l'extrême droite et lutter avec vigueur contre tout ce qui, précarisant les conditions d'existence, les protections et les libertés, mène certains à ce vote mortifère. Dans ce projet d'envergure, la critique du *macronisme* a toute sa place, afin que le quinquennat qui vient génère un soulèvement qui ne remplisse pas les rangs de l'extrême droite.

Produit fini : la modernité alibi

Par sa rhétorique, ce nouveau pouvoir révèle sa nature. Ce n'est donc pas céder à l'ironie facile que de chercher d'abord à la déconstruire. Le propos s'y prête aisément quand la ministre de la Justice fait de *chantiers* politiquement très situés des *solutions pragmatiques et innovantes débarrassées des oripeaux de l'idéologie*, donnant un nouveau souffle au fantasme de l'apolitisme judiciaire.

Ce pouvoir manie le verbe pour travestir le réel, sans hésiter à convoquer les grands principes, souvent là même où la contradiction avec la réalité est poussée à son paroxysme.

En campagne devant des étudiants en droit, Emmanuel Macron joue sur la fibre sociale et lance : « Votre futur métier, ce sera la protection d'un enfant contre la violence du monde et la misère sociale ». Mais, à la ville, le gouvernement ne voit plus dans l'enfant qu'un étranger à expulser, au mépris

de ses droits. Fin juillet, Emmanuel Macron revendique par humanité de prévoir des hébergements d'urgence pour les migrants. Un mois plus tôt pourtant, l'État contestait en appel l'injonction que lui faisait le tribunal administratif de Lille d'installer des points d'eau à Calais, *in fine* confirmée par le Conseil d'État en août. Le même prétendait faire la leçon à la tribune de l'ONU sur la préservation de l'État de droit au moment précis où il recevait, sur le projet de loi antiterroriste un sévère et officiel rappel aux obligations internationales en matière de droits de l'Homme de deux experts de l'organisation internationale.

Sûr de produire la réalité qu'il décrit, le pouvoir double l'artifice d'un recours immesuré au champ lexical de l'efficacité, de la modernité et de la mesure. L'affirmation incantatoire se suffit à elle-même : la réforme est en soi et pour soi efficace. La valeur, dans ce monde là, ne se mesure pas

à autre chose. Ce concept creux s'y délivre comme un brevet à tous ceux qui ont le bon sens pragmatique, celui qui dispense d'avoir à caractériser le sens de l'action. Inexorablement, tout opposant à la politique gouvernementale l'est par conservatisme patenté, refus de l'efficacité, passions excessives confinant à la caricature.

L'empire du milieu, voilà la doctrine *macronienne*, répétée à l'envi pour défendre le projet de loi renforçant la lutte contre le terrorisme. Puisque les Républicains revendiquent l'internement administratif tandis que d'autres – nous en sommes – rejettent le texte dans son principe... de précaution, la voie médiane est nécessairement raisonnable et juste. Le sacro-saint équilibre envahit les éléments de langage et dispense ses orateurs de toute autre démonstration : subir les critiques de sa droite comme de sa gauche – ONU et Jacques Toubon inclus – c'est le signe, pour ce pouvoir, qu'il dit vrai. Peu importe le fond, pourvu qu'on puisse se dire entre-deux.

La langue édulcore et dissimule la violence de l'action ; la destruction des régulations protectrices, en droit du travail ou en procédure pénale, n'est qu'une *simplification*, tandis que la réforme de la carte judiciaire n'existe pas. C'est de mutation du « réseau judiciaire » qu'il est question.

Cette rhétorique est certes raillée ici et là, mais la *poudre de perlimpinpin* est diablement efficace pour renvoyer dans l'ombre toute alternative politique. Le verbe reste inscrit dans le sillon humaniste et, *en même temps*, il emprunte à une vaine rationalité mathématique. En bref, il occupe l'espace et s'avère d'une habileté redoutable quand il s'agit d'étouffer la critique et de clore le débat, en vrillant le processus démocratique. Le pouvoir exécutif surfe sur la perte de confiance des citoyens en la politique comme dans les alternatives ; plutôt que de combattre la défiance, il la renforce. L'idéologie, ce dogmatisme insupportable et qui

n'existerait que chez les autres, est à proscrire, tout comme le militantisme. Dans la *start-up nation*, on ne milite d'ailleurs pas, on est un *helper*. Le pouvoir livre un conte fantastique dans lequel son action est apolitique, ou post-politique.

L'anti-militantisme est dans l'air du temps et ne craint pas d'emprunter une définition audacieuse pour disqualifier l'action ou la critique. Dans la vallée de la Roya, la police quadrille la zone transfrontalière contre les solidarités citoyennes. La seule société civile qui vaille est celle que le militantisme n'a pas corrompue. L'accusation s'infiltré partout, jusque dans les palais : la cour d'appel d'Aix-en-Provence condamne pour aide à l'entrée et au séjour, au prétexte que la vulnérabilité des exilés n'est pas établie et, précision surabondante mais assurément déterminante, que les actes des prévenus, « militants », mettent en échec « les contrôles mis en œuvre par les autorités pour appliquer les dispositions légales relatives à l'immigration ».

Les manœuvres gouvernementales servent la réhabilitation d'un projet libéral qui ne dit pas clairement son nom : puisqu'il faut s'adapter à la réalité telle qu'elle est, puisqu'il s'agit d'accompagner le laisser-faire pour plus d'efficacité, il ne sert à rien de freiner les énergies par des régulations protectrices des plus fragiles, à moins d'être à la fois anachronique et inconséquent.

En contrepoint d'un projet de société dans laquelle il convient de tout *simplifier*, livrant chaque individu à la violence des échanges en milieu tempéré, la promesse de protection se porte sur la sécurité, et se traduit par le retour en grâce de la tolérance zéro, expression assumée par Emmanuel Macron et son ministre de l'Intérieur. Dissoudre le droit qui protège, étoffer celui qui restreint les libertés, donner à l'Exécutif un pouvoir prépondérant, tout cela en niant et en floutant les frontières politiques, voilà bien l'essence du pouvoir en place.

LE POUVOIR EN ACTION :

CONCENTRATION – DÉRÉGULATION

Manager l'État à l'abri des irritants

Ce nouvel exécutif pratique la concentration au sommet. Le *télévangéliste* devenu Président est tout sauf un novice et impose un verrouillage quasi total. Le surdosage de pouvoir vertical fait s'évaporer la douce fiction de campagne d'une démocratie rénovée.

L'Élysée choisit ceux qu'il consulte. Quand les corps intermédiaires veulent se faire entendre, il répond avec d'autant moins de mal qu'il sait pouvoir tirer son épingle du jeu en sortant la carte de l'écoute de la *société civile* sans renoncer à une once de pouvoir, comme sur le projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme. Les citoyens sont invités à se contenter béatement de consultations sur des plateformes numériques et autres procédures cosmétiques.

Du ministère de la Justice, rien n'émanera qui n'ait été au préalable annoncé à l'Élysée auquel nous sommes poliment renvoyés lorsque nous contestons les axes de réforme choisis. Les concertations orchestrées pour la fin d'année devront être bouclées dans l'urgence pour accoucher – ô surprise – des propositions présidentielles pour la Justice. Et nos interpellations pour que Vendôme pèse sur des sujets concentrés à l'Intérieur, de l'antiterrorisme à la (dé)pénalisation des stupéfiants, ne suscitent que des silences gênés sur des débats qui se mènent ailleurs. L'Intérieur a le champ libre, il se dédouble et déborde de son périmètre sous l'effet conjugué d'un rapport de force déjà bien installé et de sa position de choix auprès du maître à bord. Pour être banale, cette configuration est manifeste et tranche avec la promesse de rajeunissement démocratique, produit d'appel du *téléachat macronien*.

La technocratie est remodelée pour asseoir l'omnipotence présidentielle. Les directeurs de chaque ministère sont méticuleusement passés en revue et soumis à un entretien de fidélisation à l'Élysée. Ceux qui en sortent adoués sont redevables à l'exécutif de leur pérennité. Le règne des techniciens se pare

d'un vernis de *société civile* pour mieux cacher les partenariats public-privé qui président à leur recrutement. Ce pouvoir, qui flirte avec le conflit d'intérêts, prétend pourtant rétablir par la loi la confiance dans la vie publique, la moraliser. Le faste de sa signature contraste avec l'indigence de ses dispositions qui laisse dans l'ombre les collusions dangereuses avec les intérêts économiques et retarde l'indépendance de la justice.

Tout juste élu, un Parlement largement sorti de la cuisse de Jupiter a été placé sous sa coupe à Versailles. La majorité écrasante qui s'y pressa n'est pas tant remarquable par son inexpérience – très variable – que par son inféodation, presque univoque. La verticalité de l'investiture n'y suffisant pas, les élus auraient vendu leur âme en signant un pacte inconstitutionnel abdiquant leurs votes, aliénation désastreuse dont peu perçurent l'importance *a priori*. Les parlementaires nous écoutent d'une oreille distraite, déjà gavés d'éléments de langage pour soutenir la prose gouvernementale. Non content de s'être ainsi garanti une majorité lisse et policée, à la fois peu volatile dans les débats parlementaires et quasiment improductive dans les processus d'amendements, le gouvernement use de tout ce que la Cinquième République comporte d'outils pour bâillonner le travail parlementaire.

La procédure accélérée, qui limite les débats à une seule lecture dans chaque chambre et laisse le dernier mot à un marchandage portes closes en commission mixte paritaire, aura vocation à être systématisée, annonçait le candidat Macron. De fait, le renouvellement de l'état d'urgence comme la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme y auront été bradés en quelques journées. Ne pouvant recourir au 49-3 dès son arrivée, il a invoqué l'urgence de l'emploi et la technicité pour soumettre le droit du travail à une scandaleuse procédure de législation par ordonnances.

Irritants dans la *start-up nation*, les contre-pouvoirs et les instances doivent être affaiblis pour fluidifier le *decision making process*. Le recours aux ordonnances pour réformer le code du travail a servi de laboratoire à cette expérience. Gérant le dialogue social comme une négociation RH, le gouvernement a imposé aux centrales des discussions bilatérales, sans texte ni solidarité syndicale possible, le tout soumis au très gouvernemental secret des affaires. Quand des versions du texte ont fuité dans la presse, la réaction fut aussi brutale qu'immédiate contre les sources potentielles, visées par une inspection puis une plainte à laquelle les médias n'échappèrent que pour ne pas écorner l'image présidentielle. Le procédé était parfait. Il divisait les syndicats pour mieux régner et écartait les regards extérieurs, des professionnels du droit notamment, sur le saccage opéré. Ultime stratégie gouvernementale : l'accumulation des *chantiers – effet blast* dans le langage managérial – pour saturer l'espace médiatique et politique et forcer chacun à

toujours courir le lièvre gouvernemental. Enfin mais c'est bien sûr, « ce n'est pas la rue qui gouverne »...

Puisque le verrouillage est total, il faut prévoir le coup d'après et le faire collectivement. Sans renoncer à décrypter, critiquer, proposer, dans le cadre de chaque réforme menée par le gouvernement, pour ne pas laisser le champ libre aux technocrates du pouvoir *macronien*, sans baisser pavillon devant les débordements de l'Intérieur, il faut enfin occuper le terrain de la réforme des institutions et des procédures parlementaires. L'élaboration et le sens de la loi sont écornés : celle-ci se voit concurrencée par un dogme de l'évaluation – à sens unique – qui prétend rendre obsolète le débat politique qui devrait l'écrire. Dans les débats constitutionnels à venir, l'avis conforme, premier échelon de l'indépendance, ne sera assurément pas notre horizon. Au contraire, nous lutterons sans relâche pour libérer la Justice et décorseter le Parlement des emprises de l'Exécutif.

Manager le droit à l'abri de la justice

Le fond suit la forme. La guerre au droit social a bien eu lieu. Le gouvernement a fait donner l'artillerie et reculer les lignes de la protection des droits des salariés. La philosophie du droit du travail est sommée d'évoluer, la relation de subordination comme effacée. Se drapant dans la prétention à lutter contre le chômage, le gouvernement feint d'en imputer la responsabilité au droit. « Créer les conditions de la liberté de produire, qui, elle-même, va créer plus d'égalité », telle est la fable libérale qui nous est contée. Une légende antédiluvienne dans laquelle les dommages et intérêts disparus dans le plafonnement rejailliraient, par ruissellement, sur le salarié abusivement licencié... Sans oublier les marges du capital, ragillardies par des accords d'entreprise dérogeant aux normes supérieures, qui viendraient évidemment réveiller l'offre d'emploi. Le droit du logement est promis au même sort : après avoir annoncé la baisse des APL, tandis que les yachts déri-vaient loin de l'ISF, le gouvernement veut réinventer pour les précaires un bail à expulsion aisée.

Les codes de procédure pénale et de procédure civile sont aussi dans le viseur de l'ardeur simplificatrice. L'horizon est celui d'une justice sans contact où la modernité numérique dissimule mal des intérêts privés.

À la manœuvre, le directeur général adjoint de Bouygues chargé du chantier numérique, et derrière lui les VRP de la justice prédictive – il faut dire désormais *legal tech* – et de l'assurance de protection juridique. Dans cette justice devenue pour beaucoup un luxe, la résorption des stocks civils est le but à atteindre. Qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse de la production judiciaire. Pour les litiges inférieurs à 4 000 euros, un traitement numérique expédié suffira, pour les autres, simplification, accélération, exécution, fin de l'histoire.

La « simplification de la procédure pénale », elle, cache l'avènement, contre le procès équitable, d'une justice de synthèse policière. Des vidéos – que nul n'aura le temps de visionner – y remplaceront bientôt les procès-verbaux d'officiers de police judiciaire dont l'habilitation sera soustraite à la justice. L'automatisation de la répression et son transfert à une police hors de contrôle suit : après l'échec de la transaction pénale, dont le décret d'application a été annulée cette année par le Conseil d'État sur notre recours commun avec le SAF, la place est à la forfaitisation générale. Au mois de juin, le ministre de l'Intérieur annonçait l'introduction, socialement injuste, sanitaires absurde et pénalement

inefficace, du mécanisme de l'amende forfaitaire en matière d'usage de stupéfiants. La libération du temps d'enquêteur y préempte la réflexion transdisciplinaire et sa conclusion inéluctable : la nécessaire légalisation contrôlée des drogues pour mieux réduire les risques et prévenir les addictions.

Réactivant la vieille notion de chaîne pénale, ces projets veulent faire de la justice un terminal du ministère de l'Intérieur distribuant, à moyens quasi-constants, des réponses pénales systématiques et uniformes. Pau, Nîmes, Créteil, Marseille, Aubervilliers, Bobigny, Rennes...

On ne s'émeut pas à Vendôme des procès qui, ici ou là, finissent au milieu de la nuit, des cages de verre qui prolifèrent dans les salles d'audience, des *impossibilités d'extraire* qui multiplient les renvois et déroulent le tapis rouge à la visioconférence déshumanisante. À peine frémit-on des suppressions d'audience décidées par révolte contre l'épuisement...

La vampirisation de la Justice, gardienne de la liberté individuelle, par l'Intérieur n'apparaît jamais tant que dans la loi *renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme*. La philosophie et les mécanismes de l'état d'urgence s'y pérennisent, la police administrative prédictive se banalise. Ministre de l'Intérieur, préfets et policiers se dotent d'armes toujours plus exorbitantes, des assignations aux mesures de contrôle dans un espace qui n'a plus grand-chose de public. La loi opère une improbable greffe judiciaire en confiant au JLD le soin d'autoriser des perquisitions administratives sur des demandes préfectorales si peu étayées par les notes blanches des services du renseignement. Soutier d'un sous-droit pénal, juge alibi, il se voit soumis au principe de précaution qui instille le risque d'arbitraire jusqu'au sein de l'institution judiciaire. Seule l'opposition d'un front large, sans faille et sans amendement, était pour le syndicat politiquement et philosophiquement viable.

Mais rien ne dissipe la transe collective qui s'est emparée des élus et gouvernants, pas même les garde-fous juridictionnels. À peine des réserves d'interprétation et censures – trop partielles – du Conseil constitutionnel freinent-elles le mouvement en matière de contrôles d'identité ou de consultation de sites faisant l'apologie du terrorisme, que les béances sont immédiatement comblées par des parlementaires affairés. La CEDH aussi s'insinue dans le débat, condamnant la France pour l'ampleur de son fichage génétique. Sans conséquence

pour un gouvernement qui a créé, dans la torpeur de l'été, une nouvelles flopée de fichiers interconnectés.

Le programme pour la Justice ne serait pas complet sans un *chantier* de réorganisation gestionnaire, une carte judiciaire qui ne dit pas son nom, une justice livrée au fantasme de la flexibilité et de l'organisation en *réseau*. Aucun lieu de justice ne sera fermé, assure la ministre, jouant sur les mots. L'objectif est pourtant transparent : supprimer des cours d'appels, des tribunaux de grande instance et les tribunaux d'instance, transformer à terme nombre de juridictions en simples guichets et n'y conserver dès à présent que certains contentieux et une activité juridictionnelle épisodique. Le retour du projet de tribunal de première instance trahit, derrière les discours, l'indifférence pour les questions d'accessibilité de la justice. La seule préoccupation va à la gestion de la pénurie et offre à certains chefs de cours et de juridiction, selon leur bon plaisir, un personnel à affectation variable. Les fermetures suivront dans un deuxième temps, sans bruit, et seules resteront des superstructures distantes et froides.

La réforme constitutionnelle annoncée, si elle va à son terme, ne fait pas même contrepois tant elle est minimaliste, envisageant tout juste un avis conforme pour les nominations au parquet et l'alignement des règles disciplinaires sur celles du siège. Notre ambition est tout autre : elle passe par la rupture du lien entre l'Exécutif et la magistrature en confiant, à un CSM rénové les nominations, d'initiative et le disciplinaire, en intégral. L'autonomie statutaire de magistrats du parquet inamovibles devra se substituer à la verticalité ministérielle des remontées et circulaires particulières et aux amicales interventions hiérarchiques. Autonomie budgétaire, respect du juge naturel, rattachement de la police judiciaire à la justice... la liste est longue.

Dans un contexte marqué par le règne de l'apolitisme et de la prétention au pragmatisme, le Syndicat de la magistrature s'attache à décrypter les projets pour leur restituer leur véritable sens politique et à défendre une vision de gauche du rôle et du fonctionnement de la justice. Il nous faut nous armer contre le saccage du service public et les atteintes à l'indépendance qui en découleront, sortir de la léthargie dans laquelle la pénurie plonge les professionnels, réactiver les solidarités entre fonctionnaires, avocats et magistrats, en appeler aux élus comme aux citoyens pour exiger une justice accessible et égale pour tous.